

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE

Organisation de l'accueil de 30.000 demandeurs d'asile et de réfugiés

M le Ministre de l'Intérieur a demandé à chaque Préfet, le 12 septembre 2015, de désigner un « coordonnateur départemental » qui rassemblera les offres de toute nature émanant des collectivités territoriales et de la société civile que les maires pourront recenser sur le territoire. Il lui appartiendra de veiller à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs en s'appuyant tout particulièrement sur les associations intervenant dans le champ de la politique de l'asile.

le Préfet de Meurthe-et-Moselle a désigné :

-Coordonnateur départemental :

Jean-François RAFFY, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nancy

1, rue Préfet Claude Erignac

C.O. N°60031

54038 Nancy CEDEX

téléphone : 03.83.34.27.00

télécopie : 03.83.37.16.71

mel : secretaire-general@meurthe-et-moselle.gouv.fr

-Coordonnateur départemental adjoint :

Pierre-Yves BOIFFIN, Directeur départemental adjoint de la Direction départementale de la Cohésion Sociale

4, rue du Général-Drouot – BP 70708-54064 Nancy CEDEX

téléphone : 03.57.29.13.03

télécopie : 03.83.48.42.42

mel : ddcs-directeur@meurthe-et-moselle.gouv.fr